

## COMMENT RÉGLER VOTRE FACTURE D'EAU ?

- **Par titre interbancaire de paiement (TIP):** il figure au bas de votre facture. Il faut le dater, le signer et le renvoyer à l'adresse indiquée au moyen de l'enveloppe jointe à la facture.
- **En numéraire:** en vous présentant à l'adresse indiquée sur votre facture.
- **Par chèque:** accompagné du titre interbancaire de paiement (TIP) non signé dans l'enveloppe jointe à la facture.
- **Par prélèvement automatique:** vous devez retourner l'imprimé d'adhésion au prélèvement automatique accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) à votre centre de gestion clientèle. Le montant de vos factures sera alors débité de votre compte.
- **Par mensualisation:** lorsque cette option est proposée, vous pouvez opter pour le prélèvement mensuel. Pour ce faire, vous retournez l'imprimé d'adhésion au prélèvement périodique accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) à votre centre de gestion clientèle. Le montant prélevé et la fréquence seront déterminés en fonction du montant de votre dernière facture.
- **Par internet:** vous pouvez payer votre facture en vous connectant sur [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr) et en saisissant l'identifiant collectivité et la référence de votre facture (informations indiquées dans les moyens de paiement figurant sur votre facture).

### Toulouse Métropole

6 rue René-Leduc  
BP 35821  
31505 Toulouse Cedex 5  
Tél. : 05 36 25 20 20

[contact.eau@toulouse-metropole.fr](mailto:contact.eau@toulouse-metropole.fr)

[www.toulouse-metropole.fr](http://www.toulouse-metropole.fr)



#### Dans la même collection :

- 1 - Le compteur d'eau
- 3 - Entretien et surveillance des branchements
- 4 - Maîtriser votre consommation
- 5 - La qualité de l'eau

toulouse  
métropole

toulouse  
métropole

## FICHE PRATIQUE N°2

# mieux comprendre votre facture d'eau

Édition 2015



# VOTRE FACTURE

**pour tout renseignement concernant cette facture, s'adresser à :**  
**Cycle de l'Eau - Centre de Gestion des Abonnés**  
 3, Place Alex Raymond  
 31770 COLOMIERS  
 Tél : 05.34.56.10.65 - Fax : 05.34.56.10.61  
 Mail : [facture.ca@toulouse-metropole.fr](mailto:facture.ca@toulouse-metropole.fr)  
 N° TVA Intracommunautaire : FR82243100518  
 Horaires d'ouverture au public :  
 du lundi au jeudi : 8h30 - 12h30 - 17h30  
 Le 1er et 3ème vendredi du mois : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

**pour tout renseignement concernant le paiement de cette facture, s'adresser à :**  
**Centre des Finances Publiques - RFTM**  
 15 Place Occitane  
 31039 TOULOUSE Cedex  
 Tél. : 05.61.26.54.70  
 Fax : 05.61.26.57.45  
 Mail : [t031035@dgftp.finances.gouv.fr](mailto:t031035@dgftp.finances.gouv.fr)  
 Lundi, mardi, jeudi : de 9h à 12h et de 13h à 16h  
 Mercredi, vendredi : de 9h à 12h

**Interventions Techniques Eau Potable :**  
 05 81 91 78 00

**Interventions Techniques Assainissement :**  
 Journée : 06 86 07 74 74 / Astreinte : 06 20 39 29 14

**MESSAGE :**

**Références à rappeler**  
**Installation : 80615A**  
 Lieu de consommation : PL ALEX RAYMOND  
 FACTURE INSEE - 120 M3  
 31770 COLOMIERS

**EXPEDITEUR**  
 Toulouse Métropole - Cycle de l'Eau - Centre de Gestion des Abonnés  
 3, Place Alex RAYMOND - 31770 COLOMIERS

**DESTINATAIRE**  
 ABONNE COMMUNE DE COLOMIERS  
 PL ALEX RAYMOND  
 FACTURE INSEE - 120 M3  
 31770 COLOMIERS

**FACTURE N° 2 015 / 333 1 8419915300001 D du 10/02/2015**

Présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation : **120 m3**

Production et distribution de l'eau potable	136,12
Collecte et traitement des eaux usées	170,67
Agence de l'Eau - Adour Garonne	70,27
<b>TOTAL DE VOTRE FACTURE TTC</b>	<b>377,06 €</b>
<b>NET A PAYER avant le 22/03/2015</b>	<b>377,06 €</b>

\* Pour plus d'informations sur les modalités de paiement, consultez le site internet de Toulouse Métropole : [www.toulouse-metropole.fr](http://www.toulouse-metropole.fr)

**Historique des consommations (m3)**

**LES MOYENS DE PAIEMENT MIS A VOTRE DISPOSITION POUR LE REGLEMENT DE VOTRE FACTURE :**

- Le **TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT** : Vous expliquez au verso de la facture.
- **Par CHEQUE** : Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre cheque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le volet TIP sans le signer, signer et le coller. Envoyer le tout, sans autre enveloppe, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le TIP. Ne libeller pas d'affranchir votre courrier.
- **En ESPÈCES** : En vous présentant aux guichets de la **RECETTE DES FINANCES DE TOULOUSE MUNICIPALE**.
- **Par prélèvement automatique** : retourner l'engagement d'adhésion au prélèvement accompagné d'un RIB à Toulouse Métropole - Centre de Gestion des Abonnés - 3, place Alex Raymond - 31770 COLOMIERS - Attention, le prélèvement se prendra effet qu'à partir de la prochaine facture.
- **Par virement bancaire** : Compte Bancaire de France de la Recette des Finances de Toulouse : n° IBAN FR75 3000 1008 3303 1000 0000 028 / n° BIC BDFEFP33CT

**Le Titre Interbancaire de Paiement** : Déposer et signer le TIP sans en modifier le contenu. Joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne si cela est demandé sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé. Envoyer le tout, sans autre enveloppe, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le TIP. Ne libeller pas d'affranchir votre courrier.

**Par INTERNET** : Vous pouvez payer votre facture par internet en vous connectant sur [www.dgftp.finances.gouv.fr](http://www.dgftp.finances.gouv.fr) et en saisissant les informations suivantes :  
 Identifiant collectif : 8456 et la référence de votre facture : 2 015-EA-00-8419915300001

**Autres Moyens de Paiement** : Voir au verso de cette facture.

Décompte à conserver

**MONMANT EN EURO**  
**377,06 €**

Le TIP, c'est simple !  
 Dater, signer et envoyer

**ETABLISSEMENT** : ABONNE COMMUNE DE COLOMIERS  
 PL ALEX RAYMOND FACTURE INSEE - 120 M3  
 31770 COLOMIERS  
 Centre N°06 - NNE 400470  
 C.U. Toulouse Métropole

**TIP Titre Interbancaire de paiement**

**Centre d'encaissement du Trésor Public**  
 TSA 20005  
 94974 CRETEIL Cedex 9

Montant en euros : 377,06 €  
 Référence : 80615A - 8419915300001 D  
 NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

458210500157 ABONNE COMMUNE DE  
 460470000165 91040084199153000010310354912806 37706

# LE MONTANT DE VOTRE FACTURE

Votre facture détaillée

Compteur N°	Opération	Date Relevé	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation
0000C		31/12/2015	480	600	120

  

Libellé	Période	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant hors taxes	Taux de TVA	Montant TVA	Montant TTC
<b>1</b> Production et distribution de l'eau potable	Du 01/01/15 au 31/12/15	1	120,000	0,85300	102,36	5,50%	5,63	107,99
Eau - Consommation	Du 01/01/15 au 31/12/15	1	1,000	26,66000	26,66	5,50%	1,47	28,13
<b>2</b> Collecte et traitement des eaux usées	Du 01/01/15 au 31/12/15	1	120,000	1,29290	155,15	10,00%	15,52	170,67
Assainissement - Consommation	Du 01/01/15 au 31/12/15	1	120,000	0,31000	37,20	5,50%	2,05	39,25
<b>3</b> Agence de l'Eau - Adour Garonne	Du 01/01/15 au 31/12/15	1	120,000	0,23500	28,20	10,00%	2,82	31,02
Pollution Domestique	Du 01/01/15 au 31/12/15	1	120,000	0,23500	28,20	10,00%	2,82	31,02
Modernisation des Réseaux de Collecte								
<b>Totaux</b>					<b>349,57 €</b>		<b>27,49 €</b>	<b>377,06 €</b>

**EAU :** Ce service inclut la production (captages), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.  
**Eaux Usées :** Ce service correspond à la collecte et au traitement des eaux usées.  
**AGENCE DE L'EAU - ADOUR GARONNE :** Etablissement public d'Etat qui aide financièrement les communes à équiper d'ouvrages pour préserver les ressources et lutter contre la pollution.

**LES MOYENS DE PAIEMENT MIS A VOTRE DISPOSITION POUR LE REGLEMENT DE VOTRE FACTURE :**  
 - Le **TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT** : Voir explication au verso de la facture.  
 - **Par CHEQUE** : Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre cheque à l'ordre du Trésor public et joindre obligatoirement le volet TIP sans le signer, signer et le coller. Envoyer le tout, sans autre enveloppe, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le TIP. Ne libeller pas d'affranchir votre courrier.  
 - **En ESPÈCES** : En vous présentant aux guichets de la **RECETTE DES FINANCES DE TOULOUSE MUNICIPALE**.  
 - **Par prélèvement automatique** : retourner l'engagement d'adhésion au prélèvement accompagné d'un RIB à Toulouse Métropole - Centre de Gestion des Abonnés - 3, place Alex Raymond - 31770 COLOMIERS - Attention, le prélèvement se prendra effet qu'à partir de la prochaine facture.  
 - **Par virement bancaire** : Compte Bancaire de France de la Recette des Finances de Toulouse : n° IBAN FR75 3000 1008 3303 1000 0000 028 / n° BIC BDFEFP33CT

Cet encadré récapitule les sommes dont vous êtes redevable.

# CALCUL DE LA CONSOMMATION

La consommation d'eau est calculée à partir du relevé de l'index de votre compteur effectué par un agent releveur ou par vous-même, en faisant la différence entre l'ancien relevé et le nouveau.

Si votre compteur n'a pu être relevé, alors votre consommation sera estimée sur la base de vos consommations antérieures. Dès que le relevé du compteur aura pu être effectué, la facture suivante sera réajustée sur votre consommation réelle.

# ÉLÉMENTS DE LA FACTURE

Votre facture est composée de 2 ou 3 rubriques selon que l'eau et l'assainissement font ou non l'objet d'une facture commune :

- 1 La production et la distribution de l'eau potable :**  
 Cette part revient à Toulouse Métropole pour couvrir les investissements et les frais de fonctionnement du service des Eaux : captage, traitement et contrôle de la qualité de l'eau, construction et entretien des ouvrages de production et des réseaux, gestion des relations clientèle. Elle se décompose en un abonnement (fonction du diamètre du compteur) et une partie variable proportionnelle à votre consommation. Les tarifs applicables sont fixés, chaque année, par Toulouse Métropole.
- 2 La collecte et le traitement des eaux usées :**  
 Cette part est destinée à Toulouse Métropole pour couvrir les charges du service de l'Assainissement relatives à l'évacuation des eaux usées dans des réseaux spécifiques et leur dépollution dans des usines d'épuration. Le montant de la redevance d'assainissement est égal au volume d'eau consommée dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service multiplié par un tarif de base actualisé selon des modalités définies par Toulouse Métropole. Elle peut le cas échéant être accompagnée d'une part fixe correspondant à l'abonnement au service.
- 3 Les redevances de pollution et de modernisation des réseaux de collecte :**  
 Elles sont prélevées pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui subventionne en retour les collectivités et les acteurs économiques qui entreprennent des investissements visant à protéger le milieu naturel.